



Le 7 octobre 2020

Bonjour,

Veillez noter que l'*Arrêté d'urgence no. 10* qui devrait être approuvé par le ministre de Transports ce vendredi, le 9 octobre, n'enlèvera pas l'exemption de porter le masque lorsqu'une personne est à 2 mètres ou moins d'une personne et/ou lorsqu'ils sont occupants de la maison d'habitation de la personne ou d'un autre lieu servant à cette fin. Bien que nous travaillions toujours activement sur ces changements, nous n'avons pas respecté les délais internes d'inclusion. Nous envisageons de futurs Arrêtés d'urgence, peut-être l'*Arrêté d'urgence no 11*, dont l'approbation est prévue pour le 22 octobre 2020, pour intégrer ce changement. Le moment sera confirmé la semaine prochaine lors des appels avec l'industrie.

Merci,

Sûreté Aérienne